

Bonjour M. Boivin  
Comment allez-vous?

Je prends quelques minutes pour vous écrire, afin de vous faire part de mes craintes, concernant l'éducation et la protection des consommateurs Québécois, en matière d'assurance. Je crois, personnellement que tant que l'éducation financière, offerte à nos étudiants, demeurera aussi limitée, que vous avez un devoir de protection des citoyens.

Avez-vous remarqué que si on étudie pas en administration, on peut graduer du secondaire, du cégep et même de l'université, sans même avoir entendu parlé d'un bilan, d'un actif ou d'un passif. Pour les gens ayant étudiés dans tout autre domaine, durant leurs études, le seul endroit où ils ont entendus parlé d'un revenu, c'est au moment de comparer les revenus anticipés, par un choix de carrière ou un autre.

Comment croyez-vous que la plupart des Québécois soient en mesure de comprendre les finalités d'un produit d'assurance ou d'un autre?

Le système actuel, peu comporter quelques lacunes. Par contre, il est règlementer et permet de protéger adéquatement le consommateur. Sur tout que dans la plupart des cas, c'est contre lui-même, qu'il doit être protégé. Plusieurs points sont à considérer, dans la souscription d'une couverture d'assurance, ou encore dans la détermination du besoin d'assurance. Entre autre, il y a le capital décès, mais aussi le produit et ses caractéristiques. Si on ne fait que se concentrer sur ces deux aspects, les subtilités peuvent en mélanger plus d'un. D'autant plus, qu'il faut souvent intégrer des notions d'actifs, de passifs et de revenus, qui ne sont pas nécessairement claires pour tout le monde.

On dit que les gens sont peu ou pas assurés. Que croyez-vous que vont faire, les familles Québécoises à faible revenus, ayant acheter leur assurance sur internet, au premier coup financier dur? Plusieurs risquent fort bien d'abandonner leur protection. Sans conseiller, pour les protéger, contre eux-même, ou encore les conseiller, nous risquons fort bien de nous retrouver avec des successions encore plus démunies.

Je vous joins une copie du mémoire présenté par Mica, pour vous signifier que telle est ma position.

Je crois qu'uniquement les grandes institutions financières ont un intérêt à laisser les gens, transiger sans conseils. Je crois aussi que basé sur l'éducation financière de notre société, que les consommateurs ne sont pas prêts à se passer de conseils.

Je crois, aussi au maintien de la chambre de sécurité financière. Elle joue un rôle important dans la promotion de la formation, le maintien de la discipline et de la déontologie. Je ne crois pas que ce soit dans l'intérêt des consommateur de revoir ses pouvoirs.

Je vous remercie de l'opportunité de soumettre mon point de vue.

--

Éric Mercier, A.V.A., Pl. Fin.

Conseiller en sécurité financière  
Conseiller en assurance et rentes collectives  
Représentant de courtier en épargne collective rattaché à Placements Manuvie Services  
d'investissement inc.  
Mercier Services Financiers inc.

Place Iberville IV

750-2954, Boul. Laurier  
Québec (Québec) G1V 4T2  
T. (418) 872-5955 / 1-866-772-5955  
F. (418) 872-1333  
[emercier@e-mercier.com](mailto:emercier@e-mercier.com)  
[www.e-mercier.com](http://www.e-mercier.com)